Retour à l'école : Guide à l'intention des parents et du public

septembre 2020



New Nouveau Brunswick

Retour à l'école : Guide à l'intention des parents et du public

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1
Canada

ISBN 978-1-4605-2604-0 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-2606-4 (PDF française)

Bien-être

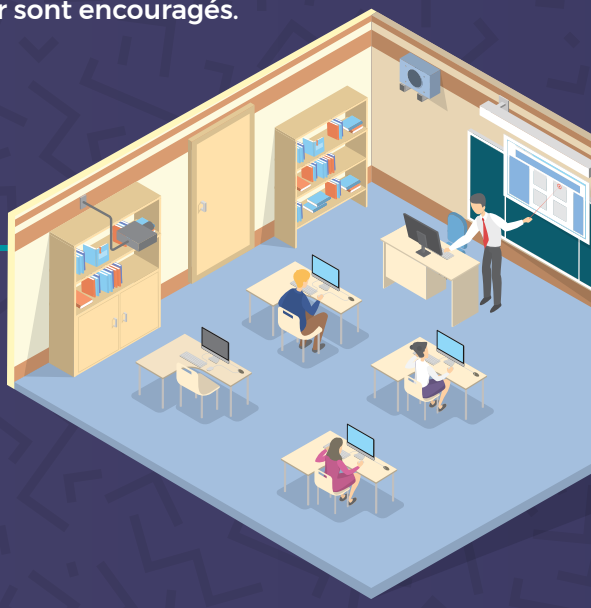
- Culture de bienveillance et de respect.
- Promotion de comportements sains et sécuritaires.
- Appui accru pour les élèves vulnérables.
- Attention particulière à la santé mentale.





Maternelle à la 8e année

- Les élèves sont dans leurs bulles.
- L'utilisation des masques en dehors de la classe est encouragé pour les élèves de M à 5e.
- Les masques seront utilisés en dehors de la classe pour les élèves de 6e à 8e.
- L'activité physique, les mouvements et le temps en plein air sont encouragés.



9e à la 12e année

- Apprentissage mixte à l'école et à la maison.
- La technologie omniprésente au service des apprentissages.
- Les masques seront utilisés en dehors de la classe.
- Promotion de la distanciation en classe.



Écoles

- Horaires et déplacements organisés pour favoriser la distanciation.
- Zones communes bien marquées pour permettre la fluidité des déplacements.
- Surfaces (ou espaces) nettoyées adéquatement et souvent.
- Cafétéria adaptée au contexte de la pandémie.



Autobus

- Itinéraires et horaires adaptés.
- Les élèves de la maternelle à la 5e année sont assis un par banc sans masque.
- Les enfants d'un même ménage peuvent s'asseoir ensemble sans masque.
- Les élèves de la 6e à la 12e année peuvent être deux par banc s'ils portent un masque.

Retour à l'école

Table des matières

Lettre du Ministre 5
Lettre du Médecin-hygiéniste en chef 6
Principes directeurs 7
Gestion des éclosions 8
Nous sommes tous concernés 11
Écoles 12
Salles de classe 14
Apprentissage 16

Lettre du Ministre

Chers élèves, personnel scolaire et familles,

En avril 2020, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a pris la décision difficile de fermer les écoles pour le reste de l'année 2019-2020. Cette décision n'a pas été prise à la légère. La santé et la sécurité des élèves et du personnel passaient avant tout. Cette décision a également permis au système éducatif de se concentrer sur les préparatifs à long terme pour l'année scolaire 2020-2021 afin d'offrir aux élèves et au personnel un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire et positif, et de remettre les élèves sur la voie de la réussite scolaire.

Le 12 juin, nous avons publié un plan de haut niveau pour orienter les districts scolaires et les aider à planifier un retour à l'école, sain et sécuritaire, en septembre. Le personnel du Ministère a continué à travailler en étroite collaboration avec la Santé publique, les administrations et les districts scolaires pour définir plus précisément ce plan afin de favoriser un milieu d'apprentissage sécuritaire et accueillant. Notre principal mandat consiste à veiller à ce que les élèves du Nouveau-Brunswick aient accès à une éducation de qualité. Pour atteindre cet objectif, nous aurons besoin de l'aide et du soutien des parents, des élèves et du système scolaire. Les décisions et les processus définis dans ce document n'ont pas été pris à la légère ou sans considération. Nous avons entrepris une importante consultation avec les partenaires du système d'éducation, les intervenants et les intervenantes et la Santé publique.

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ont la responsabilité commune de contribuer à la sécurité et à la santé dans nos écoles. Les familles doivent être tenues au courant des changements apportés aux procédures et pratiques du système d'éducation et aux directives de la Santé publique dès que de nouvelles informations sont disponibles. En renforçant les conseils de la Santé publique par un comportement exemplaire, nous pouvons démontrer à nos élèves que les mesures mises en place pour faire face à la COVID-19 sont essentielles.

Ce document fournit plus de détails sur ce que les parents et les élèves doivent savoir avant la rentrée scolaire en septembre 2020. Ce plan continuera à se développer et à évoluer à mesure que de nouvelles informations seront disponibles auprès des experts en santé publique.

Je vous encourage à respecter et à appuyer les directives en matière de santé et de sécurité élaborées pour l'éducation de votre enfant. Nous avons tous la responsabilité de minimiser l'exposition à la COVID-19. En travaillant de concert, et en étant respectueux et attentif, le Nouveau-Brunswick continuera de faire preuve de leadership et de vigilance alors que nous continuerons à surmonter cette pandémie.

Veuillez agréer mes salutations les plus sincères.



Dominic Cardy

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Lettre du Médecin-hygiéniste en chef

Chers élèves, personnel scolaire et familles,

Nous savons que l'accès à une éducation de qualité est essentiel à la santé et au mieux-être de nos enfants. Aller à l'école est important pour les enfants, cela leur permet d'apprendre et de se perfectionner et leur procure une routine structurée nécessaire à leur épanouissement.

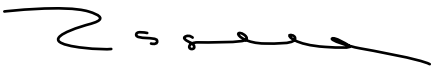
La Santé publique a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de mettre au point une approche pour le retour à l'école qui permettra aux élèves d'apprendre et au personnel enseignant d'enseigner tout en garantissant la mise en place de mesures de protection pour tous les membres de notre communauté scolaire : élèves, familles et personnel scolaire.

Les familles ont un rôle important à jouer dans un retour à l'école sécuritaire. Elles peuvent avoir une influence positive sur leurs enfants et contribuer à la santé de leurs collectivités par les moyens suivants :

- en adoptant les comportements nécessaires pour limiter la propagation de la COVID-19, tels que le lavage des mains, le respect de l'étiquette en matière de toux et d'éternuement et le fait de rester à la maison lorsqu'on est malade;
- en surveillant les symptômes chez les enfants chaque jour et en appelant le 811 ou leur fournisseur de soins de santé primaires pour subir un test de dépistage en cas de symptômes;
- en discutant avec les enfants de la COVID-19 et des raisons pour lesquelles leur vie peut sembler différente pendant un certain temps.

La Santé publique a contribué à la mise en place de cette approche globale pour un retour à l'école sécuritaire et continuera à intervenir tout au long de l'année scolaire. Qu'il s'agisse de fournir des conseils sur les mesures de prévention ou de gérer une éclosion, la Santé publique accompagnera nos élèves, nos familles, nos éducateurs et notre personnel scolaire à chaque étape du processus.

Veuillez agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.



Dre Jennifer Russell, B.A., B.Sc., M.D., CCMF

Médecin-hygiéniste en chef

Principes directeurs

DOCUMENT VIVANT

Ce document a pour objet d'informer le public sur le retour à l'école en septembre 2020. Alors que les scientifiques du monde entier font de nouvelles découvertes concernant la transmission, le contrôle et le traitement de la COVID-19, les directives du gouvernement seront adaptées et peuvent différer de ce qu'elles sont aujourd'hui. Les documents pertinents seront modifiés pour refléter ces changements dans les directives.

Révisé le 1 septembre 2020

ÉDUCATION DE QUALITÉ

- Notre mandat : offrir une éducation de qualité à tous les élèves des écoles publiques.
- Les élèves recevront un enseignement de qualité, basé sur le programme d'étude, même s'ils ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment scolaire en raison de la COVID-19.

CRÉER UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

- Chaque école disposera d'un plan opérationnel définissant les lignes directrices en matière de santé et de sécurité.
- Le plan opérationnel de l'école sera partagé aux parents avant la reprise des cours.
- Les regroupements (bulles)[1] de la maternelle à la huitième année minimiseront le risque de transmission et favoriseront des rapprochements sociaux sécuritaires. De plus, en cas d'éclosion, des bulles faciliteront la recherche des contacts[2].
- Les écoles secondaires offriront un apprentissage mixte (alternance école-maison) et une distanciation physique pour minimiser le risque de transmission et créer des possibilités d'apprentissage plus personnalisées.

APPRENTISSAGE À PLEIN TEMPS

- L'éducation est cruciale pour le développement des enfants et l'avenir de la province.
- Quelle que soit la phase établie par la Santé publique dans laquelle se trouve la province, l'apprentissage se fera à plein temps.
- Le principe de l'inclusion demeure une pierre angulaire du système d'éducation.

COLLABORATION AVEC SANTÉ PUBLIQUE

- Ce plan a été élaboré de concert avec la Santé publique et le Bureau du médecin-hygiéniste en chef.
- La Santé publique joue un rôle essentiel pour assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire. Nous continuerons à collaborer avec la Santé publique tout au long de l'année scolaire pour veiller à ce que les informations soient à jour et à ce que les pratiques exemplaires soient suivies.
- Si un cas positif de COVID-19 est confirmé dans une école, celle-ci travaillera avec la Santé publique pour soutenir la recherche des contacts.
- La Santé publique prendra des décisions informées et communiquera directement avec le district, l'école et les parents concernant les prochaines étapes.

[1] Le terme "bulle" fait référence aux groupes d'élèves qui sont assignés à rester ensemble dans ce regroupement pendant qu'ils sont à l'école.

[2] Le terme "recherche des contacts" veut dire trouver les personnes qui on été en contact avec un individu qui a testé positif pour la COVID-19.

Gestion des éclosions

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et la Santé publique ont mis au point un processus de gestion des éclosions afin de s'assurer que les rôles et les responsabilités sont bien compris lorsqu'un cas positif de COVID-19 est identifié dans le système scolaire.

Les parents, les élèves et le personnel scolaire peuvent devenir anxieux si un cas positif est confirmé dans une école. Il est naturel de vouloir savoir s'il y a un cas positif dans la classe de son enfant. La Santé publique informera les personnes à risque des prochaines étapes, mais ne divulguera pas les noms des personnes dont le test s'est révélé positif. La protection de la vie privée demeure une priorité.

COMMUNICATION D'UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19

- L'école sera informée par la Santé publique s'il y a un cas positif dans une école.
- L'administration de l'école communiquera avec les parents et la communauté scolaire.
- La Santé publique peut fournir des informations supplémentaires.

RECHERCHE DES CONTACTS

- La Santé publique est l'organisme chargé de la recherche des contacts, avec la collaboration du système scolaire.
- Grâce à leur plan opérationnel, les écoles pourront fournir à la Santé publique une liste des personnes qui ont été en contact avec un cas positif de COVID-19.
- Les élèves et le personnel scolaire concernés seront également interrogés par la Santé publique pour la recherche des contacts.

DÉCISIONS

- La Santé publique est responsable d'intervenir en cas de maladies transmissibles, y compris la COVID-19.
- La Santé publique, grâce à la recherche des contacts et à la gestion des risques, prendra la décision quant à qui doit s'isoler. Il peut s'agir d'une ou plusieurs personnes, d'une ou plusieurs salles de classe ou même d'une population scolaire qui devront s'isoler.
- La Santé publique informera ces personnes de la date à laquelle elles pourront retourner à l'école.

Gestion des éclosions

RÔLES ET RESPONSABILITÉS PENDANT L'ÉCLOSION

ÉLÈVE ET PARENT

- Si un élève est malade, il est impératif que l'élève reste à la maison. Composer le 811. Suivre les conseils d'un professionnel de la santé.
- Dépistage quotidien avant le départ pour l'école.
- La coopération et la communication avec l'école sont essentielles pour gérer les éclosions.
- Si vous recevez un appel urgent concernant la santé de votre enfant pendant la journée scolaire, vous serez tenu de venir chercher votre enfant dans un délai raisonnable conformément à la pratique scolaire. Les parents doivent avoir un plan alternatif pour le ramassage.

ÉCOLE ET DISTRICT

- Offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire.
- Collaborer avec la Santé publique en fournissant des informations sur la recherche des contacts.
- Assurer la communication avec les parents si un cas positif est confirmé dans une école.
- Fournir une éducation à distance aux élèves qui ne peuvent pas se rendre à l'école

SANTÉ PUBLIQUE

- Identifier les cas potentiels/positifs et communiquer avec eux.
- Informer l'école si cas de COVID-19 est confirmé
- Gérer l'éclosion.
- Appuyer l'école et collaborer à soutenir un environnement sain et sécuritaire.
- Informer les élèves et leurs parents et le personnel scolaire s'ils doivent s'isoler.
- Informer les élèves et leurs parents et le personnel scolaire du moment où un enfant ou personnel scolaire peut retourner à l'école en toute sécurité.

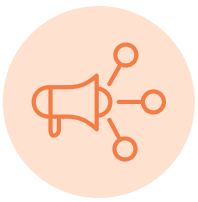
Gestion des éclosions



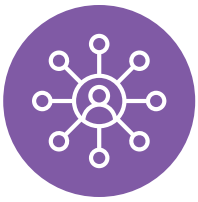
Un ou plusieurs cas positif confirmés dans une école par la Santé publique.

Le district scolaire et l'école sont informés par la Santé publique sur le ou les cas.





L'école, en collaboration avec la Santé publique, informe la communauté scolaire.



La recherche des contacts est effectuée et les contacts sont avisés.

La Santé publique communiquera les prochaines étapes et ordonnera la personne, la bulle concernée ou la population scolaire de s'isoler.





La Santé publique informera ces personnes de la date à laquelle elles pourront retourner à l'école.

Nous sommes tous concernés

CHAQUE NÉO-BRUNSWICKOIS ET NÉO-BRUNSWICKOISE A UN RÔLE À JOUER

- Pratiquez la gentillesse. Ne jugez pas les autres. Concentrez-vous sur votre rôle.
- Prenez soin de vous et de votre famille en restant actif et en favorisant le bien-être.
- Le dépistage est essentiel. Avant de partir pour l'école, s'assurer que votre enfant se sente bien. Passez en revue les questions de dépistage à chaque matin.
- Si vous avez des symptômes de la COVID-19 ou si vous ne vous sentez pas bien, restez chez vous.
- Les parents d'élèves ayant des conditions de santé spécifiques devraient discuter du retour à l'école avec leur médecin. Les informations pertinentes devraient ensuite être partagées avec l'école pour une planification appropriée.

PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ LES AUTRES

- Chaque élève et chaque membre du personnel scolaire doit veiller à apporter un masque communautaire à l'école. Celui-ci doit être lavé à chaque jour.
- Se faire tester quand on a des symptômes, c'est être responsable.
- Le personnel de l'école suivra des protocoles pour les élèves qui sont malades.

COMPOSEZ LE 811 À L'APPARITION DES SYMPTÔMES

- Consultez le site web de la Santé publique pour connaître la liste des plus récents symptômes.
- Suivez les conseils de la Santé publique, ce sont eux les experts.

ÉTIQUETTE D'HYGIÈNE PERSONNELLE

- Le lavage des mains est l'une des meilleures façons de vous protéger et de protéger votre famille contre les maladies. Lavez-vous les mains en quittant la maison, en arrivant à l'école et tout au long de la journée.
- Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau ou utilisez un désinfectant pour les mains. Fredonnez deux fois la chanson Bonne fête!
- Lorsque vous toussez ou éternuez, couvrez votre bouche et votre nez avec votre coude. Jetez immédiatement les mouchoirs utilisés.
- Il faut éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

- Les programmes de petits déjeuners et de collations se poursuivront sans interruption pour assurer la sécurité alimentaire.
- Les parents, les élèves et l'école contribueront à promouvoir une culture de respect et d'attention.
- Des comportements sûrs et sains seront encouragés et seront renforcis.
- Des aides à la santé mentale et au bien-être seront fournies.

Écoles

Les écoles auront une allure différente en septembre. Pour accueillir de plus petits groupes, certaines écoles ont dû créer de nouvelles salles de classe. Les cafétérias et les bibliothèques pourraient être utilisées. Chaque école disposera d'un plan opérationnel détaillant la manière dont les élèves et le personnel de l'école se déplaceront dans le bâtiment.

PLAN OPÉRATIONNEL

- Les écoles disposeront d'un plan opérationnel décrivant leurs protocoles en matière de santé et de sécurité. Ce plan sera partagé avec les parents et la communauté scolaire.
- La manière dont les élèves et le personnel scolaire se déplacent à l'intérieur du bâtiment sera examiné afin de garantir la distanciation physique et de garder les bulles intactes.
- Les bulles et la distanciation physique seront respectées pendant les pauses et l'heure du dîner.

AUTOBUS

- Tous les élèves de la maternelle à la 5e année maintiendront une distance d'un (1) mètre, un élève par banc, et n'ont pas besoin de porter un masque.
- Deux (2) membres d'un même ménage peuvent s'asseoir ensemble sans porter de masque.
- Les élèves de la 6e à la 12e année porteront un masque à l'entrée et à la sortie de l'autobus. Un élève peut retirer son masque s'il est assis seul ou avec un membre de son ménage pendant la durée du trajet en autobus.
- Les districts scolaires peuvent réorganiser les itinéraires d'autobus.
- Les écoles peuvent adapter leurs horaires afin d'aider à respecter les paramètres ci-dessus.

ACCÈS CONTRÔLÉ ET LIMITÉ

- Pour faciliter la recherche des contacts, l'accès aux écoles sera limité afin de contrôler le déplacement des personnes.
- Les déplacements du personnel scolaire et d'autres personnes entre les écoles seront limités dans la mesure du possible.
- Des protocoles supplémentaires en matière de santé et de sécurité seront mis en place pour toute personne qui n'est pas un élève ou un membre du personnel scolaire entrant dans le bâtiment de l'école.
- Les parents ne pourront entrer à l'école que s'ils ont pris rendez-vous ou s'ils viennent chercher un enfant malade.
- Les parents devront porter un masque, respecter la distanciation physique et suivre tout autre protocole de santé et de sécurité en vigueur.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION AMÉLIORÉS

- Des protocoles de nettoyage améliorés ont été établis et seront décrits dans le plan opérationnel de chaque école.
- Les fournitures de nettoyage sont achetées par les districts scolaires et sécurisées pour garantir leur disponibilité.

Écoles

POSTES DE NETTOYAGE DES MAINS

- Des postes d'assainissement des mains sont installés dans chaque classe et à chaque entrée de l'école.
- Les élèves et le personnel scolaire sont tenus de se laver/disinfecter les mains régulièrement.

FONTAINES

- Les postes de remplissage des bouteilles seront disponibles et des panneaux seront mis en place pour expliquer l'utilisation en toute sécurité.
- Les fontaines à boire ne seront plus autorisées.

TOILETTES / VESTIAIRES

- Des affiches sur le lavage des mains seront placées dans toutes les toilettes.
- Les toilettes et les vestiaires seront nettoyés au minimum trois fois par jour.
- Les plans opérationnels des écoles peuvent limiter le nombre de personnes qui peuvent se trouver dans les toilettes à un moment donné.

CAFÉTÉRIAS

- Les cafétérias respecteront les exigences de la Santé publique et de Travail sécuritaire NB pour les fournisseurs de services alimentaires.
- Lorsqu'une salle à manger commune est utilisée, des règles de distanciation physique seront imposées.
- Les heures de repas peuvent être décalées pour alterner entre les groupes d'élèves.
- Les groupes d'élèves (bulles) seront à une distance physique de deux (2) mètres des autres groupes (bulles).
- Les élèves non groupés seront à une distance physique de deux (2) mètres.

UTILISATION DES ÉCOLES PAR LA COMMUNAUTÉ

- L'utilisation des écoles par la communauté est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

VENTILATION

- La qualité de l'air est une priorité pour que les environnements scolaires soient sains et sécure.
- Les systèmes de ventilation des écoles et leurs exigences ont été examinés avec la Santé publique et le ministère des Transports et de l'Infrastructure.
- Les normes et systèmes de ventilation existants dans les écoles ont été déterminés pour répondre aux exigences de santé et de sécurité actuelles.

Salles de classe

Les salles de classe auront une allure différente. Cependant, des efforts ont été faits pour minimiser autant que possible l'impact sur la salle de classe. L'objectif est d'offrir le meilleur milieu d'apprentissage possible tout en étant sécuritaire. Les élèves et le personnel scolaire devront contribuer à créer cet environnement.

GROUPES DE MATERNELLE À LA 8e ANNÉE

- La distanciation physique est difficile avec les jeunes élèves. Les classes de la maternelle à la 8e année seront divisées en groupes de classe (bulles).
- Aucune distanciation physique n'est requise à l'intérieur d'une bulle.
- Les élèves dans les bulles apprendront des moyens adaptés à leur âge pour réduire les contacts physiques et promouvoir l'hygiène.
- Les groupes de classe n'interagissent pas avec les élèves des autres groupes. Les bulles seront séparées de deux (2) mètres.
- L'apprentissage en ligne entre les groupes pourrait être une option.
- Des protocoles de sécurité améliorés seront mis en place pour le personnel scolaire qui visite plusieurs bulles.

Niveaux	Bulles
Maternelle – 2	Réduction de la taille des groupes, autant que possible 15 élèves.
3-5	Réduction de la taille des groupes, autant que possible 22 élèves.
6-8	Taille normale des classes.

DISTANCIATION PHYSIQUE POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE (9e à 12e année)

- Pour permettre aux élèves du secondaire de bénéficier d'options d'apprentissage personnalisées, les bulles ne sont pas possibles.
- Pour faciliter la distanciation physique et assurer une éducation de qualité, les élèves du secondaire peuvent apprendre dans un environnement mixte, en fréquentant l'école un jour sur deux au minimum.
- Les écoles qui peuvent fournir une distanciation physique appropriée peuvent opérer sans rotation de la fréquentation tout en respectant les protocoles de santé et de sécurité.
- Les élèves du secondaire devront respecter la distanciation physique d'un (1) mètre à l'intérieur d'une classe et de deux (2) mètres à l'extérieur de la classe.
- Les élèves qui suivent des cours à distance ou un enseignement mixte continueront d'être pris en charge et d'avoir leurs présences prises.

PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ LES AUTRES DANS VOTRE CLASSE

- Restez à la maison si vous êtes malade ou si vous avez des symptômes de la COVID-19.
- Lavez ou assainissez vos mains lorsque vous arrivez dans votre classe et tout au long de la journée.
- Respectez et maintenez la distanciation physique.
- Pratiquez l'hygiène personnelle.

Salles de classe



MASQUE COMMUNAUTAIRE

- Les masques sont un outil efficace pour contrôler la transmission de la COVID-19.
- Les élèves et le personnel scolaire doivent avoir deux masques propres pour la journée.
- Les masques doivent être portés pour tous les exercices d'urgence, sans pour autant être au détriment de l'efficacité de l'activité.
- Les élèves n'auront pas à porter de masque à l'intérieur de leur bulle.
- Il est encouragé que les élèves de la maternelle à la cinquième année portent un masque dans les zones communes en dehors des groupes de classes à l'intérieur du bâtiment scolaire. Par exemple, pour aller aux toilettes, rendre visite à un enseignant ou une enseignante ressource, etc.
- Les élèves de la 6e à la 12e année doivent porter un masque dans les zones communes en dehors de leur classe.

PARTAGE DU MATÉRIEL

- Tout le matériel partagé, tel que les ordinateurs, les équipements d'éducation physique, les instruments de musique, les fours à micro-ondes, etc., sera désinfecté entre les utilisations.
- Le matériel qui ne peut être désinfecté ne doit être utilisé que par un seul élève. Par exemple, la pâte à modeler.
- Les élèves de la 6e à la 12e année devront désinfecter leur pupitre et leur chaise après chaque cours.

Apprentissage



L'apprentissage se fera à plein temps pour tous les élèves. Le programme régulier sera enseigné et il y aura des évaluations régulières et des bulletins. Des ressources supplémentaires pour soutenir le bien-être et la santé mentale seront mises en place.

APPRENTISSAGE DE LA MATERNELLE À LA 8e ANNÉE

- Les élèves de la maternelle à la 8e année seront à l'école à plein temps.
- Les activités qui favorisent une bonne sensibilisation à la santé et à la sécurité seront intégrées dans le programme.
- Le nombre de membres du personnel scolaire qui interagissent avec une bulle sera réduit au minimum.
- Les activités d'apprentissage à l'extérieur sont encouragées, y compris l'heure de la collation, l'apprentissage fondé sur le jeu et le temps non structuré.

APPRENTISSAGE AU SECONDAIRE

- Les élèves du secondaire feront partie d'un milieu d'apprentissage mixte, à l'école et en ligne.
- Les élèves seront présents physiquement à l'école au moins un jour sur deux.
- Les présences seront prises lorsque les élèves apprennent en ligne.
- Afin d'atteindre les résultats d'apprentissage de leur plan d'apprentissage, certains élèves pourront se voir recommandés par l'équipe stratégique d'être à l'école à tous les jours.
- L'apprentissage se fera à l'aide de stratégies éducatives telles que l'apprentissage en ligne, l'apprentissage par projet et l'apprentissage expérientiel.
- Les élèves apprendront individuellement et en groupe. Les élèves auront accès à des espaces virtuels qui permettent la collaboration, le réseautage et le travail d'équipe.
- Les élèves apporteront leurs propres appareils électroniques à l'école.
- L'infrastructure informatique sera renforcée pour soutenir l'initiative *Apportez votre appareil numérique*.
- Des lieux d'apprentissage secondaire peuvent être créés au sein des communautés locales pour aider les élèves qui n'ont pas d'accès dédié à l'internet ou à la technologie.

ÉDUCATION PHYSIQUE, MUSIQUE ET ARTS

- L'éducation physique, la musique et les arts sont des composantes essentielles du programme d'études. Elles sont encouragées et doivent être enseignées dans la mesure du possible.
- Le matériel et les équipements ne seront pas partagés, sauf s'ils sont désinfectés.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, EXCURSIONS ET AUTRES

- Pour la maternelle à la 8e année, ces activités seront autorisées pour autant qu'elles répondent aux exigences relatives aux groupes.
- Pour les élèves de la 9e à la 12e année, ces activités seront autorisées à condition que les élèves respectent la distanciation physique.
- Ces activités suivront tout protocole sanitaire supplémentaire exigé par la Santé publique.
- Les groupes de classe (bulles) seront protégés lorsque les élèves participent à une activité en dehors de l'enceinte de l'école.
- Les activités et les excursions en plein air sont recommandées et doivent être privilégiées.

RASSEMBLEMENTS

- Les rassemblements ou grandes activités



scolaires en personne ne seront pas autorisés. Ils pourront avoir lieu virtuellement.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE PENDANT UNE ÉCLOSION

- L'éducation continuera d'être obligatoire pendant une éclosion. Les types d'apprentissage suivants peuvent être prévus :

Niveaux	Type d'apprentissage	Contact avec l'enseignant ou l'enseignante
Maternelle - 2	Papier	Contact quotidien
3-5	Papier avec une certaine technologie	Contact et enseignement quotidien
6-8	À l'aide de la technologie	Enseignement régulier.
9-12	À l'aide de la technologie	Enseignement régulier

- Les objectifs d'apprentissage peuvent être classés par ordre de priorité pendant une éclosion.
- Les appareils électroniques seront distribués aux élèves de la 6e à la 8e année qui n'ont pas accès à la technologie si les élèves ne peuvent pas être présents à l'école.
- Les directions d'école doivent veiller à ce que la liste des élèves qui ont besoin de la technologie pour soutenir l'apprentissage obligatoire soit à jour et précise.